



---

<b>Nombre de membres en exercice</b> : 8	<b>Séance du mardi 16 juillet 2019</b>
<b>Présents</b> : 5	L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juillet 2019, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
<b>Votants</b> : 5	<b>Sont présents</b> : Pierre Didier LAMOUREUX, Mayder MARAN, Jérôme PANCHE, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY <b>Excusés</b> : Marie-Thérèse LESTAGE, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ <b>Secrétaire de séance</b> : Mayder MARAN

---

Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Aménagement du territoire**

#### **Convention de partenariat avec le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers pour la mise en place d'un observatoire du foncier agricole - DE 2019 013**

*Vu la délibération prise par le comité syndical du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers le 23 Mai 2019, pour candidater à l'appel à projet national « Programme National pour l'Alimentation » du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation via la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et ainsi labelliser le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;*

*Vu la délibération prise par le comité syndical du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers le 31 Janvier 2019, pour valider le plan d'actions foncier agricole dans le cadre de la mise en œuvre du PAT ;*

*Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers met en place un observatoire du foncier agricole pour « protéger et dynamiser le foncier agricole local afin d'augmenter la capacité alimentaire », avec 5 communes pilotes – une par communauté de communes – pour l'année 2019-2020.*

*Vu le projet de « convention de partenariat pour la mise en place d'un observatoire du foncier agricole » annexé à la délibération,*

*Le Maire propose au conseil municipal de signer la convention proposée.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE :**

- *De valider la « convention de partenariat pour la mise en place d'un observatoire du foncier agricole » avec le Pôle Territorial Cœur-Entre-deux-Mers, à titre gracieux.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention et à signer tout document relatif à cette convention.*

**Votants : 5**

**Pour : 5**

Contre : 0  
Abstention : 0

Le groupe de travail sera constitué de Jérôme Trolliet, Michel Possamaï et Didier Lamouroux. Puisqu'il n'est pas nécessaire d'être élu, Lesley-Ann Dansot sera sollicitée. La personne référente sera Michel Possamaï.

### réunion extinction partielle de l'éclairage public

Monsieur le Maire indique que moins de 10 personnes étaient présentes. Il va prendre l'arrêté pour l'extinction partielle de l'éclairage public suite à cette réunion publique du 5 juillet 2019.

### **Tiers lieu**

#### financement participatif

Monsieur le Maire indique qu'il a participé à une réunion organisée par l'Association des Maires de Gironde, il était accompagné de Mayder MARAN et Coralie SAINTOUREIN. Une intervenante de l'Association des Maires de France a traité le sujet des « modes alternatifs et participatifs de financements des projets des collectivités ». Il semblerait que les possibilités concernées par le projet du tiers-lieu soit :

- don
- mécénat d'entreprises
- crowdfunding (financement participatif)

Monsieur le Maire présente le support de formation, notamment quelques éléments sur ces 3 domaines.

Les dons, il s'agit d'un acte par lequel le donateur donne immédiatement et de façon irrévocable tout ou partie de ses biens (de son vivant). Ces libéralités peuvent être considérées comme des formes de mécénat individuel (réduction d'impôts de 66% du montant du don).

Le mécénat d'entreprises peut être financier, en nature et/ou de compétences. Pour cette opération, le projet doit être d'intérêt général, il doit y avoir l'absence de lucrativité, une gestion désintéressée et une absence de fonctionnement au profit d'un cercle restreint de personnes. Le projet doit être dans l'un des domaines mentionnés aux articles 200 et 238 bis du CGI : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. Si elle le souhaite, l'entreprise mécène pourra bénéficier d'une réduction d'impôt. Le principe du mécénat implique l'absence de contrepartie directe. Le montant des éventuelles contreparties indirectes est limité à 25% du montant du don.

Pour le crowdfunding, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent désormais l'utiliser sous forme de dons ou de prêts pour financer, ou cofinancer, des projets de service public culturel, éducatif, social ou solidaire. Sous forme de « dons », il y a les dons simples et/ou dons avec contrepartie (en échange des fonds qu'il reçoit, le porteur de projet peut livrer aux contributeurs un produit ou un service d'une valeur inférieure aux sommes perçues). Monsieur le Maire précise que ce dispositif est plus rapide et plus flexible que le prêt. Les collectes moyennes sont de 3 247€ sans contrepartie et 4 181€ avec contrepartie. Le don moyen est de 64€ sans contrepartie et 56€ avec contrepartie. Le montant du don le plus fréquent est de 20€. Le crowdfunding sous forme de « prêt » peut être solidaire (sans intérêt) et/ou rémunéré (avec intérêt). C'est la forme la plus dynamique de financement participatif en volume. Les montants maximum que peuvent prêter un contributeur sont de 4 000€ (prêt solidaire) et 1 000€ (prêt rémunéré). La durée du prêt ne peut excéder 7 ans. La collecte moyenne est de 224 000€.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra être vigilant sur les éventuelles interactions possibles avec le projet d'agroécotourisme, notamment sur les campagnes d'appel de fonds.

#### lancement de la page Facebook

Monsieur le Maire indique qu'il est opportun de créer une page Facebook pour le projet de Tiers-lieu. Pour ce faire, il demande si un ou plusieurs membres du conseil municipal souhaitent participer à l'élaboration et l'animation. Laurence Leroy propose de lancer puis animer cette page avec la secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire précise que cela doit se faire avant le 1 septembre 2019 pour ne pas lancer cette page durant la période préélectorale des élections municipales de mars 2020. Ces dernières auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

#### préparation réunion

Monsieur le Maire propose une liste des points à traiter pour la réunion du 26 juillet 2019 à 18h30 à la salle des fêtes :

- définir l'usage de ce local (validation des détails des plans)
- choisir une structure juridique pour l'utilisation du rez-de-chaussée (grande salle + cuisine)
- trouver un nom pour commencer à promouvoir le lieu
- présenter les tarifs (validés en séance du conseil municipal)

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu que la gestion administrative et financière de l'espace de coworking incomberait à la Mairie. La structure juridique en projet gèrera le rez-de-chaussée du bâtiment et paiera une location. La Mairie reste propriétaire de l'ensemble du bâtiment. Au besoin, une convention pourra être conclue pour que la structure en projet gère quelques domaines de la logistique. Il pourrait s'agir de l'entretien des locaux ou autres.

Laurence LEROY dit que l'association des Agités du local pourrait peut-être gérer l'espace du bas puisqu'ils y distribuent déjà leurs paniers de producteurs.

Pour la structure juridique, Jérôme TROLLIET indique qu'il souhaite que la Mairie garde le droit de veto. Monsieur le Maire indique qu'il est difficilement concevable d'avoir un outil participatif et d'autorité. Dans ce cas, ce serait la Mairie qui gèrerait le rez-de-chaussé. Ce n'est pas le rôle de la collectivité d'avoir une activité commerciale.

### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire rappelle quelques éléments du dossier de demande de DETR qui avait été déposé pour le projet de Tiers-lieu.

Il rappelle aux présents que le montant demandé était de 25 063.20€. Le montant d'attribution de cette DETR est de 29 240.40€, soit 4 177.20€ de plus que demandés. L'arrêté d'attribution a été reçu en Mairie le 8 juillet 2019.

Les honoraires et la main d'œuvre communale sont exclus.

Monsieur le Maire dit avoir demandé une actualisation du chiffrage du projet à l'architecte afin de présenter un budget prévisionnel concordant avec la dernière version des plans. L'architecte sera présente à la réunion du vendredi 26 juillet 2019 à 18h30 à la salle des fêtes.

### Communication

#### nouveau site internet

Monsieur le Maire rappelle que la refonte du site internet est en cours. Il indique que le lien vers le site temporaire sera envoyé par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal afin que chacun puisse contribuer à l'enrichir.

### Patrimoine communal

#### mise à disposition des salles communales

Monsieur le Maire informe qu'une demande de mise à disposition de la salle a été formulée par une structure sportive de Langon. La réponse reste identique à toutes les autres demandes en dehors du territoire de la communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers. Le conseil municipal rappelle que la salle communale peut être mise à disposition gratuitement aux associations Gornacaises. Afin d'étendre les possibilités d'activités et l'offre, cette faveur peut également être accordée envers les associations des 49 autres communes de l'intercommunalité.

Comme pour toutes demandes de salles et/ou de subventions des associations, les éléments listés ci-dessous devront être fournis :

- dernier bilan financier sur 12 mois (validé en AG après le 30 juin de l'année N-1)

- dernier bilan moral sur 12 mois (validé en AG après le 30 juin de l'année N-1)
- relevé d'identité bancaire
- attestation d'assurance
- demande de subvention (courrier ou mail)
- statuts (actualisés) validés par la préfecture

## **Voirie**

### **enherbement du cimetière de Gornac**

Lors du salon du Développement Durable du 30 mai 2019 à Gornac, Monsieur le Maire avait fait connaissance d'un entrepreneur local pour la création et l'entretien de parcs et jardins.

Monsieur le Maire présente le devis établi par cette entreprise d'entretien des espaces verts du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Il s'agit d'enherber le cimetière de l'église. Au vu du devis, les élus souhaitent organiser un chantier solidaire pour procéder à un désherbage (l'entreprise propose de prêter l'outillage gratuitement), enlever les cailloux et enlever les déchets. Ceci représentera une économie de 972.00€ TTC, pour un devis initial à 3 235.00€.

Cette journée est prévue le 12 octobre 2019. En fonction de l'avancement, un nouveau rendez-vous pourra être donné le 19 octobre 2019.

## **Questions diverses**

### **Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique du Haut Benauge**

Monsieur le Maire, Marie-Thérèse LESTAGE, Mayder MARAN et Laurence LEROY étaient à la réunion du SIRP du Haut Benauge de ce soir. Parmi les sujets traités, il y avait la cuisine centrale. Le SIRP du Haut Benauge souhaite mettre en place un système de cuisine centrale. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les enfants de Mourens (de la petite section au CP) mangent des repas d'un traiteur. Lorsque la livraison est à l'école, les plats sont alors réchauffés avant d'être servis aux enfants. Il en est de même pour Saint Pierre de Bat (CM1 et CM2). A Gornac (CE1 et CE2), la cantinière confectionne les repas sur place.

Le projet consiste à préparer tous les repas du SIRP pour l'ensemble des élèves en interne. Les produits seraient essentiellement issus des producteurs locaux dans la mesure du possible. En fonction de l'espace sur les trois lieux de restaurations et du personnel, le lieu retenu a été Gornac. La cuisinière de Gornac confectionnerait donc les 99 repas (chiffre pour la rentrée 2019). Les repas pour les sites de Saint Pierre de Bat et Mourens seraient acheminés par un véhicule adapté. Les repas en liaison chaude n'auraient pas besoin d'être réchauffés sur place. Les détails d'emploi du temps du personnel concerné sont en cours d'élaboration. Ce projet est discuté depuis un certain temps au sein sur SIRP du Haut Benauge.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation nationale votée via la loi alimentation : « les repas servis en restauration collective compteront, d'ici le 1er janvier 2022, 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ». Le SIRP du Haut Benauge propose d'anticiper cette obligation qui devra être effective d'ici environ 2 ans et demi.

Pour la mise en place de ce nouveau système, le coût des travaux d'investissement serait d'environ 2 300.00€ par commune membre.

Après vote lors de l'assemblée du SIRP du Haut Benauge de ce soir, 8 élus ont votés pour le projet et 4 contre le projet.

### projet Cazeau

Monsieur le Maire dit que le propriétaire du Château Cazeau à Gornac souhaite établir le siège social de son entreprise à Gornac sur ce domaine. Il s'agirait d'environ 35 personnels.

Comme un des précédents projets avait été de proposer des lits pour le tourisme, Monsieur le Maire lui a indiqué qu'il y avait une importante demande. De plus, dans le cadre du développement du projet agroécotouristique, les hébergements touristiques ont de beaux jours devant eux.

Le propriétaire Guillaume BROCHARD a confirmé que la priorité était d'aménager les bureaux. Le tourisme n'était pas la priorité.

### travaux au lagunage

Monsieur le Maire présente quelques clichés des travaux réalisés au lagunage. Celui-ci est géré par le syndicat intercommunal à vocations multiples d'assainissement et eau potable de Saint Brice (SIVOM d'A.E.P de Saint Brice).

Jusqu'à maintenant l'agent technique de Gornac allait nettoyer le dégrilleur tous les 2 jours. Cela correspond à environ 10 heures à 15 heures de travail par mois et ce depuis l'installation du système, soit environ 18 ans. Les autres installations d'assainissement collectif des autres communes membres du SIVOM d' A.E.P de Saint Brice étaient équipées différemment. L'intervention humaine y était peu, ou pas, nécessaire. Avec cette nouvelle installation, l'agent technique de Gornac n'interviendra plus qu'une fois par semaine à raison d'une heure. Comme depuis que l'installation est implantée, ce temps de travail ne sera pas refacturé au SIVOM d'A.E.P de Saint Brice.

### étude de faisabilité réseau mobile

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet national de déploiement du réseau de radio télécommunication en zone rurale, ATC France a sollicité la Mairie de Gornac afin d'étudier la faisabilité d'un projet d'infrastructure à Gornac.

Le mercredi 7 août 2019 à 11h, Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal intéressés participeront à une réunion de travail pour l'étude de faisabilité à Gornac.

Monsieur le Maire précise que les intéressés sont conviés.

#### panneaux entrées de bourg

Monsieur le Maire précise qu'il est allé chercher les panneaux d'entrées de bourg à Marmande. Ils sont prêts à être installés. Il demande si quelques élus souhaitent l'aider. Ceci permettrait éventuellement de libérer du temps à l'agent technique pour qu'il poursuive l'entretien des espaces verts de la commune.

#### local communal prêté au comité des fêtes et lancement du fab'lab'

Monsieur le Maire rappelle que le garage d'environ 50 m<sup>2</sup> derrière l'école est actuellement utilisé pour le stockage du matériel du comité des fêtes.

Suite à de précédents échanges entre associations, il paraissait opportun de prêter ce garage à l'atelier d'aéromodélisme. Ainsi, cette association Gornacaise, en concertation avec d'autres, pourrait y installer un atelier ouvert au public, de type « Fab'Lab' ».

Pour ce faire, il a été proposé au comité des fêtes d'investir un autre lieu. Il s'agit d'un bâtiment attenant, mais non communicant, à l'atelier communal actuel. Ce nouvel espace abrité est d'environ 50 m<sup>2</sup>. Le comité des fêtes avait été favorable à ce déménagement.

Monsieur le Maire indique que l'agent technique a débarrassé le lieu et sécurisé le bâtiment en posant une porte. En suivant, les Répartou ont muré les fenêtres. A l'issue de la fête locale du 6 juillet 2019, le comité des fêtes a commencé à entreposer du matériel.

La prochaine séance aura lieu le 17 septembre 2019 à 20h45.

La séance est levée à 23 heures et 15 minutes.

LAMOUREUX Pierre Didier	
MARAN Mayder	
PANCHE Jérôme	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	